

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10.

MONTREAL, MARDI, 3 AOUT 1847.

No. 61

LE PAPE PIE IX.

Depuis bien des siècles l'indépendance de l'Eglise, dans ses rapports avec les pouvoirs humains, a pour condition première la souveraineté temporelle du Saint-Siège. Si le vicaire de Jésus-Christ était le sujet d'un prince ou le citoyen d'une république, l'Etat dont il relèverait, dont il serait le justiciable, exercerait sur son élection d'abord, et puis sur ses actes, une influence qui deviendrait mortelle au catholicisme, à moins qu'elle ne fût contenue par des miracles en quelque sorte quotidiens. Humainement parlant donc, si le pontificat suprême n'était pas investi des prérogatives de la royauté, l'autocratie de l'Etat aurait bientôt fait tirer la voix qui est chargée d'enseigner à toutes les consciences, à celles de nos frères égarés comme aux nôtres que l'Etat ne possède par lui-même aucune juridiction sur elles. Alors l'omnipotence doctrinale des gouvernements s'imposerait sans peine à l'humanité, et en France, par exemple, la raison du philosophe ainsi que la foi du chrétien auraient leur règle dans les fantaisies de quelque chef de bureau. Au nom du ministre des cultes ou du ministre de l'instruction publique, il façonnerait à sa guise des dogmes religieux ou philosophiques, à peu près comme le sénat romain créait des dieux, et le pays apprendrait par des ordonnances ce que sera la vérité à partir de telle jour et jusqu'à décision contraire. C'était de cette façon que Henri VIII entendait les choses. Un acte du Parlement avait déclaré coupable de haute trahison quiconque ne croyait pas ce que croyait le Roi ou ne croirait pas plus tard ce que sa *gracieuse majesté* jugerait à propos de croire.

Heureusement pour la liberté de l'Eglise, le Saint-Siège a un patrimoine royal, et ce patrimoine est géographiquement situé de manière à le préserver de toute invasion aussi longtemps qu'aucune puissance européenne n'aura obtenu sur les autres la prépondérance que Napoléon avait momentanément conquise. Jamais l'Autriche ne permettra à la France de se saisir des Etats-Romains, et la France se soulèverait contre le ministère assez lâche pour les laisser tomber aux mains de l'Autriche. Abstraction faite de la question religieuse, il y a ici une question politique dont la philosophie incrédule comprend elle-même la gravité. Aucun des deux gouvernements ne saurait consentir à ce que l'autre étende sa domination dans la péninsule italique. Le roi de Rome a fatalement pour alliée la France, contre l'Autriche, et l'Autriche contre la France.

Mais la sécurité qui est d'une manière si spéciale la liberté même de l'Eglise, peut être troublée autrement que par l'irruption d'une armée ennemie. Qu'une partie des sujets du Souverain-Pontife en soit venue à se défier de ses intentions, à détester son autorité, à tramer contre sa couronne des complots toujours renaissans, et les périls internes qui naîtront de cette disposition des esprits seront assurément fort considérables. Mais ils apparaîtront beaucoup plus grands encore si des abus accumulés par les siècles et devenus, par leur vétusté même, la manière d'être de l'administration, lui ôtent toute force, toute énergie, et le plongent dans des embarras financiers dont il est impossible qu'elle sorte tant qu'elle n'aura point subi une réforme radicale. Supposons les Etats romains tombés dans cette situation, et il est clair qu'aussi longtemps qu'elle durera, le Pape sera sans cesse réduit à implorer l'appui de ses voisins. Il faudra que l'Autriche ou la France intervienne, soit par ses armes, soit par les menaces de ses ambassadeurs, afin de contenir les factieux, et l'on comprend aisément l'influence que leur donnera une intervention trop nécessaire pour qu'elle soit parfaitement désintéressée. Ainsi la souveraineté du patrimoine de saint Pierre n'est et ne saurait être une garantie efficace de la liberté de l'Eglise qu'autant que cette souveraineté trouvera en elle-même les conditions de sa durée. Il faut que, pour demeurer debout, le trône temporel du successeur de Pierre n'ait besoin de l'appui d'aucune force étrangère. Sans cela l'autocratie divine chancellera sur ce trône, et l'autocratie humaine conservera l'espoir d'en faire sa servante.

L'explication des actes de Pie IX se trouverait tout entière dans ce qui précèdent s'il n'avait eu à remplir que ses devoirs de Pontife. Mais il est aussi monarque, et à ce titre, des obligations d'un autre ordre pèsent sur sa conscience. Il doit à ses sujets un bon gouvernement, une administration économique, ferme, éclairée; il répond devant Dieu de leur bien-être matériel, et sans doute il a remercié la Providence de ce que, sur ce point, les intérêts de l'Eglise se confondaient d'une manière aussi absolue avec le leur. Si grande cependant que soit son âme, peut-être fallait-il la puissance de ces

deux intérêts réunis pour le décider à affronter les obstacles qu'il devait rencontrer sur sa route.

Tout le monde sait ce qu'a été trop longtemps la situation de la malheureuse Italie. Les utopies politiques et sociales de quelques rêveurs, sous quand ils n'étaient pas criminels, y jouissaient d'une alarmante popularité. Les sociétés secrètes couvraient la Péninsule d'un réseau dont on supposait les mailles d'autant plus nombreuses qu'elles étaient moins visibles. Des hommes d'honneur, des chrétiens, oubliant ce que coûterait le triomphe des conspirations, s'étaient enrôlés dans leurs rangs ou leur avaient promis leurs concours. Exaspérés par la haine qu'ils portaient à la domination directe ou indirecte de l'étranger, et en outre, dans les Etats pontificaux, par les fautes d'une administration qu'enivrait sa bonté même, ils s'imaginaient que leurs griefs ne pouvaient être redressés que par une révolution, et ils consentaient à passer par l'anarchie, afin d'arriver à cette unité italienne qu'ils prenaient pour le remède unique des maux dont ils se plaignaient. C'était donc le renversement de toutes les souverainetés péennsulaires que projetaient ces associations mystérieuses où le jacobinisme le plus effréné prenait le masque du patriotisme, dans la crainte de se voir abandonné par la plupart des initiés. Mais elles avaient naturellement choisi pour leur premier adversaire le plus débile de tous, celui qui devait présenter le moins de résistance, et déjà les soldats de l'Autriche étaient venus plus d'une fois comprimer dans la Romagne les insurrections qu'elles y avaient provoquées.

Non seulement ces coupables manifestations augmentaient l'action morale de l'étranger sur Rome, mais en outre elle faisait naître chez plusieurs membres de la haute administration de dangereuses répugnances pour tout ce qui portait le nom de réforme. Le trône pontifical avait été assailli en même temps que les abus nés à ses pieds, et les dignitaires dont nous parlons ici alièrent jusqu'à s'imaginer que les abus étaient inséparables du trône et, par conséquent, avaient droit, sinon au même respect, du moins à la même inviolabilité. Les souvenirs encore récents de notre révolution contribuaient sans doute à les fortifier dans cette pensée. Comme conséquence, ils faisaient dépendre le salut des Etats de l'Eglise de la bienveillance de l'étranger, et surtout de l'Autriche, dont les bataillons étaient toujours prêts à marcher au premier cri de détresse qu'ils auraient jéré.

Le téms marchait néanmoins en Italie comme ailleurs, et les doctrines d'O'Connell, le système de l'agitation morale et pacifique, gravissait lentement les Alpes. L'école fondée et illustrée par les Aggoglio, les Orioli, les Dragonetti, les Coppani, les Potenziani et tant d'autres, commença à poindre, et les moins clairvoyants ne tardèrent pas à pressentir que ses doctrines étaient destinées à délivrer la Péninsule du fléau des sociétés secrètes. Cette école, si sagement, mais si éminemment patriotique, rejette la décevante théorie de l'unité italienne; elle ne croit pas que le désordre soit la préface obligée de tout véritable progrès; elle accepte tous les gouvernements italiens, et c'est à eux qu'elle demande, de leur action libre et volontaire, qu'elle réclame les améliorations destinées à frapper d'impuissance les fautes de l'anarchie; elle a, en un mot, ce que donnent les peuples et les principes, la patience, et tous les cœurs honnêtes lui appartiendront un jour. Il est même permis de supposer que le dernier mouvement de la Romagne aurait été moins facilement étouffé si les idées qu'elle répandait à la veille d'un autre règne n'eussent fait naître de salutaires espérances. Les vaincus languissaient dans les fers ou dans l'exil lorsque le nom du nouveau Pape fut proclamé.

Tout autre Pontife eût peut-être hésité à sonder la profondeur des plaies des Etats-Romains, et surtout eût reculé d'effroi après les avoir sondées. Finances, justice, police, administration proprement dite, le désordre ou la langueur était partout, et les défiances établies entre l'administration et les administrés centuplaient les dangers de cette situation déjà si désastreuse. Campés sur la frontière, les troupes autrichiennes semblaient le seul ciment possible de cet édifice délabré, et il était visible que si le nouveau Pape, par la persistance dans les anciennes voies, eût réduit les mécontents au désespoir, il aurait eu bientôt à choisir entre une révolution victorieuse et une occupation à peu près permanente. Ceux qui osent encore aujourd'hui blâmer leur souverain d'avoir entrepris une réforme aussi urgente et aussi nécessaire, ne veulent donc pas voir combien était devenu impossible le maintien du régime auquel ils sont si attachés. D'insurrection, les Etats-Romains auraient fini par allumer une guerre générale en Europe ou par devenir une annexe déguisée de la couronne impériale.

Pie IX repoussa donc les conseils des hommes qui croient avoir tout gagné quand ils ont obtenu un misérable répit, et, secondé par le cardinal Gizzi, il se mit hardiment à l'œuvre, sans tenir compte de certaines inerties trop savamment calculées pour être tout à fait innocentes. Être maître chez lui sans le secours des baïonnettes de l'étranger, par l'amour et la confiance de ses peuples, en veillant à leur prospérité, en faisant disparaître par degrés tout légitime sujet de plainte, en faisant une guerre opiniâtre à tous les abus, voilà, l'Europe entière le proclame aujourd'hui, le but qu'il s'est proposé. Mais ce but n'est pas le seul que veuille atteindre le Père commun des chrétiens. La liberté de l'Église pouvait souffrir dans celle de sa couronne, et il savait qu'en ressaisissant l'une il rendait à l'autre sa meilleure garantie terrestre.

Les actes de son règne justifient pleinement cette interprétation. Le premier de tous fut l'amnistie. Sans doute la clémence est une vertu qui sied aux rois, et elle convient mieux encore aux Pontifes ; mais ici cette vertu était d'une suprême habileté. Si le Souverain billait d'un trait de plume un long arriéré de vengeances légales, il effaçait aussi un long arriéré de ressentiments. C'était la sécurité qui rentrait dans les familles, le passé, avec ses souvenirs et ses coupables engagements, qui disparaissait, un nouveau point de départ donné à tous, et mieux encore, la certitude que le nouveau prince avait fini dans son peuple. Nous ne dirons pas les transports causés par ce grand événement ni les frémissements de joie qui parcoururent la péninsule entière. L'abîme que les malheurs des temps avaient creusé entre la Papauté et ses sujets était enfin comblé.

Ce jour glorieux révéla donc à l'Europe attentive toute l'étendue des besoins de Pie IX ; mais les plus fervents admirateurs de ce grand Pape ne songeaient pas sans effroi à la puissance des diverses oppositions qui allaient toutes ensemble s'efforcer de paralyser ses plus habiles mesures, ses plus sages inspirations. Ne froisserait-il pas les cupidités ou les vanités d'un nombre infini de fonctionnaires placés à tous les degrés de la hiérarchie, et à leur tour ne chercheraient-ils point à lasser sa fermeté par une résistance toute passive ou toute de tromperie ? Et puis, dans les rangs les plus élevés, ne se trouvait-il pas des hommes d'autant plus à craindre qu'ils sont de bonne foi, et chez qui l'habitude de voir la Papauté dans une certaine dépendance des souverains est arrivée à l'état de maxime ? Ceux-là croient que l'Église est devenue une plante trop délicate pour pouvoir résister au grand air de la place publique, et par conséquent qu'elle ne peut désormais fleurir que dans les serres chaudes de la faveur royale. Les dévouements les plus purs de la multitude sonnent à leurs oreilles comme des cris de mort, et l'opiniâtreté de leurs hésitations s'explique par celle de leurs préjugés. D'autres encore, moins timides, sans avoir toutes les hardiesses d'une prudence vraiment éclairée, eussent voulu comme une transaction entre les abus du passé et les impérieuses nécessités du présent. De ce côté encore le concours serait trop tiède pour qu'il pût ne pas nuire.

Deux causes contribuaient puissamment encore à accroître ces appréhensions. Personne assurément ne s'imagine que le Pape, après avoir rempli ses devoirs de roi, sera infidèle à ses obligations de Pontife. Les gouvernements trouveront en lui toutes les condescendances compatibles avec le salut de l'innombrable troupeau confié à sa garde ; seulement, Pie IX ne veut pas qu'ils puissent continuer à se prévaloir des services rendus au roi de Rome pour obtenir ce que la Papauté, affranchie de tout péril chez elle, hériterait à lui accorder. Entouré d'un peuple mécontent, le Saint-Siège demeurait le débiteur des cours dont la protection lui était si nécessaire. Appuyé sur l'amour de ses sujets, il n'aurait rien à demander et beaucoup à donner aux cours étrangères. C'est une révolution qu'elles n'auraient désiré en aucun temps, mais qu'aujourd'hui elles redoutent plus que jamais. Elles sentent en effet que l'agitation catholique, à peine commencée maintenant, finira, dans un temps donné, par substituer partout, à la doctrine de l'autocratie de l'État, le principe de la liberté légale des consciences, et elles n'ont jamais renoncé à l'espoir de se servir du Pape lui-même pour arrêter le mouvement qui doit assurer ici-bas le triomphe de l'autocratie divine. Ce mouvement est un autre et remarquable indice de l'approche d'une ère nouvelle. Il atteste la fin des fatales dissidences que les légistes avaient suscitées parmi les fidèles, au nom et au profit de l'autocratie de l'État. Jamais l'obéissance des catholiques au pasteur suprême n'a été aussi entière, aussi unanime. Jamais aussi la Papauté n'a semblé aussi imposante à ses adversaires eux-mêmes. La nécessité de la gagner est si bien sentie que l'on a été jusqu'à proposer de la proclamer la sixième grande puissance de l'Europe. Des gens fort peu catholiques ont gravement soutenu qu'il fallait lui offrir un siège dans le conclave des rois, entre la reine protestante d'Angleterre et l'empereur schismatique de toutes les Russies.

Les gouvernements donc ont un intérêt très-direct à entraver la régénération des États-Romains, et nous espérons que les populations de ces pays ne l'oublieront jamais. Par des motifs d'un autre ordre, elle inspire un égal mécontentement aux *carbonari* incorrigibles, et pendant que les agens de plus d'un Cabinet soufflent la discorde parmi les sommités sociales de Rome, en accusant Pie IX d'aller trop vite, les révolutionnaires quand même s'efforcent d'irriter les passions ou d'exploiter les impatiences des multitudes en lui reprochant de procéder avec trop de lenteur. Est-il nécessaire de dire ce que l'action combinée des uns et des autres soulèverait de tempêtes si, grâce au Ciel, d'une part, les illustres dévouemens ne se multipliaient avec les résistances, et si, de l'autre, le bon sens du peuple romain ne repoussait avec mépris les provocations qui lui sont adressées.

Ainsi l'on pouvait, sans craindre de mentir une trop grande timidité, prévoir qu'une foi incomplète dans la durée ou le succès d'une aussi périlleuse entreprise, et le sentiment que l'on avait de sa nécessité était un motif de plus pour en redouter l'issue. Que pouvons-nous dire de plus à l'honneur de celui dont le courage s'est montré à ce degré inébranlable ? Hercule détournant les eaux du fleuve Alphée n'entreprenait pas une tâche plus difficile et il ne s'exposait pas à être submergé. Cependant l'amnistie n'était que le premier gage des intentions du Souverain Pontife ; mais bientôt les changements faits dans le personnel de l'administration des provinces et de la capitale montrèrent qu'il n'entendait pas s'arrêter dans la carrière où il était entré. De sages réglemens sur la presse et la convocation des députés de toutes les provinces prouvèrent plus clairement encore la fermeté de ses résolutions et l'ardeur de son amour envers ses sujets. Nous ne tenterons pas d'énumérer tous les actes qui ont illustré ces douze derniers mois. Des économies considérables ont été faites dans les dépenses ; l'organisation judiciaire a été simplifiée, une banque provinciale est déjà établie, des chemins de fer sont décrétés ; le régime des prisons a été amélioré, des messes ont été prises pour réprimer la mendicité, pour perfectionner l'instruction publique à tous ses degrés et réformer les abus qui s'étaient glissés dans l'Académie des nobles ainsi que dans certaines maisons religieuses, enfin, une école militaire vient d'être fondée, et de grands encouragemens ont été assurés à la fois à l'agriculture et à la marine marchande. Que dirions-nous de plus ? L'esprit d'ordre et de vie se répand déjà dans tout l'organisme de l'administration, et les améliorations faites ne sont cependant que les premières de celles qui se préparent.

L'honneur de tant de prodiges revient sans doute à Pie IX, ou plutôt à Dieu, qui lui a donné tant de vertus et de lumières. Mais les conseillers, les amis (il daigne leur donner ce nom) qui l'ont soutenu au milieu de ces rudes épreuves d'une année si bien remplie, auront aussi leur part dans la gratitude des catholiques. Puisse le Ciel récompenser leur fidélité ! Puisse-t-il leur donner et donner surtout à leur auguste maître des jours sercins au milieu des populations reconnaissantes ! Grégoire VII ne fit pas de plus grandes choses, et il les eut par une adversité qui les rendit plus grandes encore et plus utiles. L'époque qui va s'ouvrir ne semble pas destinée à recevoir la consécration d'une pareille infortune. Défendu contre les gouvernemens par leurs mutuelles rivalités, le Saint-Siège n'a rien à redouter de leurs armes, et l'obéissance passionnée de ses sujets est une garantie suffisante contre les intrigues de la diplomatie et d'autres intrigues encore. Les signes avant-coureurs de la tempête n'apparaissent donc pas à l'horizon, et l'Église a assez souffert pendant la période qui finit pour qu'il soit permis d'espérer qu'elle a payé d'avance le prix des gloires qui l'attendent. Pie IX, d'ailleurs, a choisi parmi les périls auxquels son trône émit exposé le moindre, sans doute, mais cependant celui qu'indiquait son double devoir de Pontife et de Roi. Dieu donc est pour lui. Mais les voies de Dieu sont inscrutables, et s'il nous était permis de parler ici de nous-mêmes, nous ne déposerions pas aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ l'humble tribut de nos hommages sans le supplier d'agréer l'expression d'une fidélité à l'épreuve des événements, quelque soient ceux dont la Providence se réserve encore le secret.

Univers.

NOUVELLES LETTRES DE WILLIAM COBBETT

AUX MINISTRES DE L'ÉGLISE D'ANGLETERRE ET D'IRLANDE.

LETTRE CINQUIÈME.

Quel est l'état présent de l'établissement ecclésiastique ? Est-il susceptible de réforme ?

(Suite et fin de la cinquième Lettre.)

Ministres,

En voilà assez, voilà un échantillon de tout l'ensemble, et nous voyons d'où vient qu'il y a quatre mille trois cent soixante-un petits bénéfices sur dix mille quatre cent vingt. Comment le talent de sir Robert Peel ne s'éleva-t-il pas contre ceci, lorsqu'il voit ces choses, et qu'il fait partie d'une commission pour découvrir les moyens de procurer le soin des âmes dans les parishes d'Aldershot, de Hursbourne, de Botley et de mille autres dans la même situation ? Peut-il croire qu'il reformera l'Église avec l'assentiment des dignitaires de cette même Église ? Il a entendu sir James Graham dire que les dîmes n'appartenaient point à l'homme, mais sont offertes à Dieu. Sont-elles offertes à Dieu à Aldershot et à Botley ? Ne serait-ce pas le plus hardi des blasphèmes que de prétendre le croire et le persuader aux autres ?

Quelque honteux et coupables que soient les détails que nous venons de donner, le pire de cette histoire nous reste à présenter : c'est ce qui a rapport à la gratification de la reine Anne (ainsi qu'on l'appelle), et dont le peuple anglais entend parler depuis longtemps ; il est temps maintenant qu'il y comprenne quelque chose. Il verra que ce n'est point un don de la reine Anne, ni de personne autre, mais une portion du revenu public ou des impôts, prise au peuple par l'aristocratie, pour se l'approprier. Il faut remonter un peu en arrière pour prouver ceci, et arriver à l'origine de la chose curieuse qui est à présent sous nos yeux.

Jusqu'à l'époque où Henri VIII se brouilla avec le pape, et le mit de côté, les dixièmes et les prémices se payaient au pape, ou au moins c'est lui qui en avait la disposition pour ce qu'on appelait le bien de l'Église. Voyons maintenant la nature de ces dixième et de ces prémices : ils consistent en la dixième

partie du revenu annuel de chaque bénéfice, depuis les évêchés jusqu'à la moindre paroisse; voilà ce qu'on entend par *dixièmes*. Les *prémices* ou premiers fruits consistent dans la première année du revenu clair et net d'un bénéfice, depuis l'évêché jusqu'à la dernière paroisse. Quand Henri VIII et son parlement les enlevèrent au pape, le roi, s'étant déclaré chef de l'Église, les prit pour lui, en fit estimer la valeur, puis eut des registres appelés registres du roi, dans lesquels cette valeur était notée, et fit payer au clergé leurs dixièmes et prémices; d'après cela, le tout fut statué par un acte du parlement (26e. d'Henri VIII, chapitre III.) Quand Marie arriva au trône, elle rendit au pape les dixièmes et premiers fruits. Elisabeth (1re. année, chapitre IV) les reprit; mais elle en déchargea les bénéfices qui n'avaient pas plus de dix livres sterling de revenu. L'argent avait un peu diminué de valeur dans ce temps-là, et il parut juste de faire ce changement. Sous le règne de la reine Anne, l'argent avait beaucoup baissé, et elle déchargea du paiement des dixièmes et prémices (5e. année, chapitre XXIV) tous les bénéfices au dessous de cinquante livres sterling de revenu. Nous allons bientôt voir l'horrible abus auquel ceci donna lieu; mais revenons au *don* de la reine Anne. Comme tous ses prédécesseurs protestants, elle recevait les dixièmes et premiers fruits qui n'étaient point sa propriété privée, mais qui composaient une part de son revenu, servant à soutenir sa dignité, sa maison, ses grands-officiers, ses ambassadeurs, etc.; mais l'aristocratie trouva moyen de s'emparer de ces dixièmes et prémices. Par l'acte 2e. et 3e. d'Anne, chapitre XI, on les lui reprit, sous prétexte de manquer d'argent pour augmenter les petits bénéfices, et on établit un *bureau des prémices*, composé de *curateurs* nommés par la couronne, qui devaient les recevoir, et les appliquer aux objets indiqués dans l'acte, qui étaient l'augmentation des petits bénéfices. Ceci fut appelé le *don* de la reine Anne, quoique des impôts eussent été mis sur le peuple pour lui être payés au lieu de ses dixièmes et premiers fruits. J'ai déjà parlé de l'acte passé sous son règne, pour décharger les petits bénéfices du paiement des dixièmes, etc., et j'en aurai encore à en parler. Ainsi vous voyez que ce fut une portion des revenus de l'Etat qui lui furent enlevés, et donnés au clergé, et, comme nous allons le voir, à l'aristocratie; mais nous n'apercevons encore qu'une partie de la question. Ces petits bénéfices jouissent d'exemptions sur l'impôt territorial, sur le timbre; mais en outre, des dons nombreux leur ont été accordés sur les taxes, sur le fonds consolidé, sur les fruits de l'industrie de tous dans ce royaume, hommes d'Église, dissidents, catholiques. Je n'ai aucun moyen d'arriver à connaître les détails et le montant de toutes ces sommes durant les cent vingt ans que le bureau établi par la reine Anne a subsisté; mais je sais que, durant la régence et le règne de feu notre très bienfaisant souverain, un million cinq cent mille livres sterling ont été votés et pris sur le fonds consolidé pour augmenter le *don* de la reine Anne, et tous les détails s'en trouveront dans mon *histoire* de cette régence et de ce bienfaisant règne. Ainsi que vous voudrez bien l'observer, c'est tout ensemble une masse d'impôts pris sur les dissidents et catholiques, sur l'Église d'Écosse, etc., aussi bien que sur le clergé pour être employés au soulagement du *pauvre clergé de l'Église anglaise*, ainsi qu'il est porté dans la distribution des dons parlementaires. Oh! comme cette nation a été dupée! Que de comptes cette Église a maintenant à rendre!

Bien; mais enfin, c'était pour augmenter les petits bénéfices; c'est pour rendre meilleur le *sort des pauvres ministres*. Arrêtez un moment, et je vous dirai tout sur ce sujet, et ce que vous apprendrez bientôt vous fera frémir d'indignation à la vue d'un *habit noir*; mais avant d'en venir là, il faut parler de ces *registres du roi*, d'après lesquels, par l'acte d'Henri VIII (26e. de son règne, chapitre III.) les dixièmes et premiers fruits devaient être payés. Cet acte statuait que la valeur des bénéfices serait insérée dans ces registres, et que les dixièmes, etc., seraient payés en conséquence.

Aujourd'hui l'argent a vingt fois la valeur qu'il avait alors; mais il était fort commode pour l'aristocratie et son Église que la somme nominale restât la même, de sorte qu'un bénéfice qui maintenant rend 500 livres (12,000 fr.) par an, était probablement porté alors à 25 livres (600 fr.) et c'est d'après ce taux que le ministre paie maintenant, s'il paie quelque chose, de sorte qu'il donne à l'état 2 livres 10 shillings (60 fr.) par an! J'en ai un exemple à ma connaissance: Botley, la paroisse dans laquelle je demeure, dans le Hampshire, est portée sur les *registres du roi* comme donnant au ministre un revenu de 5 livres 10 sh. 2 p. 1/2 (132 l. 5 s.) par an. Je sais que ce bénéfice rapporte au ministre entre 5 et 600 livres par an! De sorte qu'au lieu de payer pour son dixième plus de 50 livres, et au lieu de payer pour premier fruit 500 livres sterling, il paie comme premier fruit 5 livres 10 s. 2 p. 1/2, et pour son dixième en proportion. L'homme qui jouit actuellement de ce bénéfice le possède depuis trente-deux ans, et a privé l'Etat, d'après la loi d'Henri VIII (sans laquelle les dixièmes et les premiers fruits n'auraient pas lieu), de la somme de 2061 livres sterling, sans compter les intérêts; et pourtant ce n'est pas le ministre qui en profite, c'est encore l'aristocratie; la collation en appartient au duc de Portland, et il vaut tout cela de plus que si les dixièmes et les premiers fruits étaient payés d'après la loi d'Henri VIII. Ainsi c'est encore au profit de l'aristocratie!

Maintenant un grand nombre de petits bénéfices sont déchargés à raison de leur pauvreté, d'abord par l'acte d'Elisabeth (1er., chapitre IV.) et ensuite par le cinquième d'Anne (chap. XXIV.) Mais observons la monstruosité de tout ceci. Elisabeth avait déchargé ces bénéfices si leur revenu ne montait pas au dessus de 10 livres sterling, et Anne s'ils étaient au dessous de cinquante, c'est-à-dire de leur *valeur réelle* en ce temps-là; mais en met-

tant cette valeur réelle sous les yeux du public. on n'a présenté que celle de la dotation primitivement allouée aux pauvres ministres, et la chose en est restée au même point jusqu'à ce jour. Or, la paroisse de Botley, ci-dessus mentionnée, dont le revenu réel est de 800 à 1000 livres sterling, demeure déchargée du paiement des premiers fruits et des dixièmes à raison de ce qu'elle vaut moins de 50 livres par an, tandis que ses grands revenus sont perçus par les lords Walsingham et Guilford, qui figurent ici parmi le *pauvre clergé de l'Église établie!*

Ceci serait une scandaleuse injustice envers la nation, ce serait une honteuse évasion pour se soustraire à la loi, quand même l'acte d'Henri VIII n'aurait pas prévu le changement dans la valeur des monnaies; mais au contraire il l'a prévu; il statue que le chancelier d'Angleterre, en fonction, nommera des commissions pour taxer les bénéfices, et que les redevances seraient levées au nom du roi, de ses héritiers et successeurs en proportion de leur "*véritable, juste et entier revenu.*"

Si le présent lord-chancelier nommait, comme il est autorisé à le faire, sans aucune loi nouvelle, une telle commission, au lieu de soutenir des discussions avec l'évêque Bloomfield sur la *réforme de l'Église*, nous pourrions alors espérer une réforme réelle dans cette Église: c'est la loi aujourd'hui comme ce l'était dans la vingt-sixième année du règne d'Henri VIII. L'évêque Bloomfield (habile homme) ne pense qu'aux moyens de procurer le *soin des âmes*, tandis que son parent est prébendaire de Chester, recteur de deux immenses paroisses dans le Cheshire, et tandis que 332 hommes partagent entre eux 1496 paroisses.

Mais le lecteur se rappellera que je lui ai promis de lui apprendre l'histoire du *don* de la reine Anne, qui devait être employé à améliorer le *sort des pauvres ministres*; je vais la lui expliquer à l'instant. Je vous ai dit que le bénéfice d'Aldershot donnait un revenu de 700 livres par an: eh bien! il a été augmenté, par le *don* de la reine Anne, de 50 livres, c'est-à-dire que le peuple paie en impôts 50 livres par an au *pauvre* ministre, et que lord Guilford reçoit la totalité des revenus à l'exception de 15 livres sterling. Je vous ai dit que le bénéfice de Botley donne de 800 à 1000 livres par an, et que le ministre en reçoit 38, tandis que lord Walsingham tire les revenus de la paroisse, et que c'est à lui qu'on paie les taxes, et non au *pauvre* ministre, dont le bénéfice devrait valoir 560 livres sterling par an. Pour couronner l'œuvre, un grand nombre de ces riches *pluralistes* possèdent encore de petits bénéfices augmentés par le *don* de la reine Anne; de sorte que, sous le nom de *pauvre clergé*, ils perçoivent et empêchent les taxes payées par ce peuple qu'on veut maintenant essayer de soumettre aux provisions du *bill des dettes grossières!*

Maintenant dites-moi, si est possible de réformer une telle Église, le premier pas serait de lui faire payer les dixièmes et les premiers fruits suivant le vrai sens de la loi; de faire payer à chaque titulaire les arrérages suivant le taux de la loi; ensuite de forcer l'Église à rendre au peuple le montant de toutes les sommes payées par lui au *pauvre clergé sur les taxes*; de plus, il faudrait forcer ceux qui paient de misérables émolumens d'après les revenus des paroisses, à les payer suivant la différence des valeurs réelles; puis ensuite révoquer le monstrueux acte quarante-troisième de Georges III, et forcer à la résidence constante, sous les peines des amendes portées par l'acte d'Henri VIII, et avec une augmentation proportionnée à la valeur des monnaies. Voilà qui serait une *réforme* réelle: moins que cela ne pourrait satisfaire aucun homme de sens et capable d'énergie; cela abolirait le monstrueux abus des *pluralistes*, placerait un ministre *résident* dans chaque paroisse, ferait des membres du clergé des prédicateurs chrétiens, et mettrait fin à son luxe scandaleux et à son intolérable insolence.

Sir Robert Peel peut-il opérer cette réforme? Voilà la question. Si la chose est impossible, c'est en vain qu'il y travaillera. A chaque pas, il rencontrera les documens que j'ai donnés dans ce livre; il verra qu'on n'en peut contredire la vérité; il trouvera la masse monstrueuse d'abus et d'injustices envers la nation, qui est constatée dans ce petit volume; il apercevra l'entière impossibilité de détruire cette masse d'abus et d'injustices par aucun autre moyen qu'en mettant fin pour toujours à cette hiérarchie telle qu'elle est constituée, et verra sans doute en cela un grand renversement dans ce qui existe; mais, après avoir considéré la question sous toutes ses faces, il reconnaîtra que ce renversement est indispensable pour en prévenir un plus grand.

Ce sera, et je ne veux pas déguiser ma pensée sur ce point, ce sera un abaissement véritable de l'aristocratie, une notable brèche à son opulence et à son influence; mais j'espère qu'il a trop de vertu pour ne pas préférer cette conséquence à d'autres bien autrement graves, bien autrement redoutables, et qu'il est de son devoir de prévenir au péril de sa vie et de sa réputation.

FIN.

LE KNOT.
CHAPITRE 17.

Suite.

Mais alors pourquoi la Providence permet-elle si souvent que la vérité demeure captive dans les chaînes de l'erreur? Ah! c'est qu'il est juste que nous en connaissions tout le prix, et surtout que nous sachions nous rendre dignes de ses incomparables bienfaits. Lorsque Dieu voulut fonder son Église, il purifia le monde païen par la

persécution : pour la régénérer parmi nous, c'est encore à la persécution qu'il a recours. Hélas ! n'est-il pas vrai que nous n'avons que trop mérité ces jours d'épreuves ? Nous avons laissé la vérité s'affaiblir et presque se corrompre parmi nous ; nous avons trop longtemps répudié les plus énergiques moyens de conservation et de salut ; nous avons en mille rencontres pactisé avec l'erreur ; faut-il s'étonner si Dieu déchaîne les tempêtes pour séparer la paille du bon grain ? Fléchissons, ô mes frères, sa justice par un dévouement sans bornes ; faisons éclater devant les persécuteurs le zèle et le courage des premiers chrétiens ; confessons notre foi dans les privations et dans les supplices, et sous cette croix pesante nous assurerons le triomphe de la vérité. Prions surtout et supplions notre Dieu pour que sa grâce nous anime et nous soutienne jusqu'au dernier soupir de notre vie. Je vous parle sans doute pour la dernière fois, gardez donc mes dernières paroles comme le testament sacré d'un père qui n'oubliera jamais ses enfants. Si l'exil m'éloigne de vous, vous vivrez toujours dans mon cœur : si la mort m'arrache à nos communs misères, c'est devant Dieu que je me souviendrai de vous.

Ayant ainsi parlé au milieu d'un attendrissement universel, le curé retourna dans le sanctuaire, et le peuple, s'unissant à son fidèle pasteur, les voûtes de l'église résonnèrent des psaumes sacrés. Au milieu du recueillement général, tout-à-coup plusieurs jeunes garçons se précipitèrent dans le temple en criant :

— Les Russes ! Ils arrivent ! Les voici !

Tout le monde se lève avec effroi, sans cependant chercher à fuir, mais dans un trouble inexprimable.

— Mes amis, s'écrie le curé, rassurez-vous : c'est ici que nous devons les attendre ; ils en veulent à notre foi, montrons-leur par notre attitude combien elle est fermement rivée dans nos cœurs. Continuez vos chants et vos prières, Dieu les écoute et vous bénit.

Toute la foule alors reprend avec une pieuse exaltation ses invocations suppliantes. Le curé s'approche rapidement de Raphaël et lui dit à voix basse :

— Retirez-vous, je l'exige : vous n'êtes point de cette paroisse, votre exemple n'y est pas nécessaire et d'autres devoirs vous appellent.

— Il peut être nécessaire que je sois le témoin des scènes qui se préparent, répondit Raphaël ; laissez moi donc garder ma place parmi vous.

— Non, reprend le curé avec force, vous avez aussi une pieuse mission que vous devez remplir, je ne permettrai pas que vous vous sacrifiiez inutilement et dans une circonstance où vous ne pouvez rien pour notre protection. Venez, suivez-moi.

Et avec un geste impérieux il entraîne Raphaël du côté de la sacristie, le force à sortir par le cimetière, et vient reprendre sa place au milieu de ses paroissiens agenouillés.

Après quelques minutes d'une solennelle attente, le bruit du tambour résonne au dehors et vient couvrir les voix des fidèles : bientôt on voit entrer dans l'église un prêtre russe suivi de plusieurs officiers et d'un commissaire de police, tous membres d'une commission chargée par l'Empereur de régler les affaires ecclésiastiques : les baïonnettes se montrent sous le porche du temple. Le chef de la commission, colonel dans l'armée impériale, s'avance vers le curé, et lui montrant le pape dont il est suivi :

Sa majesté vous a donné un successeur, Monsieur, lui dit-il d'une voix arrogante, vous voudrez bien lui remettre immédiatement les clefs de cette église et nous suivre, pour rendre compte de votre conduite, car ce n'est pas ainsi que vous deviez exécuter nos ordres. Il vous avait été enjoint de fermer votre église et de vous abstenir de toute manifestation religieuse dans cette paroisse jusqu'à l'arrivée de votre successeur.

— Ma conscience me défendait d'obéir à de tels ordres, Monsieur, répondit le curé sans s'émouvoir, et c'est pourquoi j'ai dû remplir jusqu'au dernier moment les fonctions de mon ministère.

— Votre conscience vous défendait d'obéir aux ordres de l'Empereur ? reprit le colonel en appuyant sur chacun de ces mots comme si sa bouche se refusait à les prononcer ; mais c'est de la folie, cela, encore plus qu'un blasphème. Nous verrons tout à l'heure quel remède il vous faut administrer pour vous en guérir. Quant à présent, remettez les clefs de l'église et regardez-vous comme mon prisonnier.

— Je ne puis livrer moi-même le temple du Seigneur à un ennemi de sa loi sainte, répondit le curé en élevant la voix pour encourager encore par son exemple ses paroissiens consternés. La violence et l'impunité pourront bien profaner cette église, mais jamais je ne reconnaitrai pour mon successeur un homme qui ne peut apporter ici que l'imposture et le sacrilège.

— C'est ainsi que vous recevez les ordres de l'Empereur ? s'écria le colonel tout frémissant de colère.

— C'est ainsi que j'accomplis les devoirs imposés par mon Dieu.

— Qu'on emmène ce misérable, cria le colonel à ses soldats, et qu'on le fustige jusqu'au sang.

Cet ordre fut aussitôt exécuté, et des soldats s'avancèrent pour saisir le curé, qui se disposa à les suivre sans résistance ; il se retourna cependant encore vers ses paroissiens, qui se pressaient autour de lui en pleurant :

— Mes enfants, leur dit-il d'une voix qui pénétra dans tous les cœurs, soyez courageux et soyez fidèles, et souvenez-vous toujours de cette parole : *A César ce qui est à César, mais à Dieu ce qui est à Dieu !*

— Silence ! Monsieur, cria le colonel d'une voix tonnante, et marchez ! Nous verrons tout à l'heure qui demeurera le maître ici.

Quand le curé eut été entraîné hors de l'église au milieu des gémissements et des larmes de ses paroissiens, le colonel se retourna vers ceux-ci en leur commandant avec un geste hautain de l'écouter :

— Braves gens, leur dit-il, on veut abuser de votre bonne foi en vous prêchant ainsi la désobéissance et la révolte. Vous savez de quel crime vous vous êtes rendus coupables en portant les armes contre votre souverain, et vous n'ignorez pas à quels rigoureux châtimens vous vous étiez exposés. Cependant sa gracieuse et très-clémentemajesté veut bien, non seulement vous pardonner, mais vous admettre encore au même rang que ses très-fidèles sujets. C'est pour cela qu'elle éloigne de vous un prêtre coupable dont les séditieuses doctrines vous perdraient infailliblement, et qu'elle vous adresse un ministre revêtu de toute sa confiance et qui vous enseignera les nouveaux devoirs par quoi vous attirerez de plus en plus sur vous les grâces de notre puissant empereur. Je compte sur votre soumission.

Un lugubre silence fut la seule réponse du peuple. Le pape alors voulut ajouter quelques mots :

— Mes enfants, dit-il d'une voix mielleuse, je suis très-heureux de vous voir tous réunis autour de moi : ce m'est une précieuse occasion pour faire connaître la sainte mission qui m'est confiée. Ne vous effrayez pas : je n'ai pas d'autre code que l'Évangile, et je saurai vous l'expliquer d'une manière qui vous fera plaisir et qui vous sera surtout très-utile. Avec moi vous n'aurez jamais à craindre les châtimens et les supplices qui ne vous seraient pas épargnés si vous persévériez dans la rébellion. Voilà qui est bien entendu. Nous allons maintenant procéder à une petite formalité qui terminera cette séance. A mesure que chacun de vous va sortir de l'église il signera un papier que voici, et qui relate seulement les magnanimes volontés de l'Empereur à votre égard. Il n'y a donc plus ici que des sujets soumis et fidèles.

— Nous sommes tous et voulons tous rester catholiques, s'écrièrent les Polonais d'une seule voix.

— Pas de cris, pas de bruit, cria le colonel en tirant son épée et en se rendant avec le pape aux portes de l'église. Des soldats entrèrent et amenèrent successivement et un à un tous les habitants de la paroisse devant la commission.

Le premier qui parut refusa de signer en disant :

Je suis et je veux rester catholique.

— Mais mon ami, vous perdez les grâces de l'Empereur, lui dit le pape.

— Vous jouez avec votre vie, ajouta le colonel, réfléchissez.

— Mais réflexions sont faites, répliqua le paysan d'un air résolu, on ne meurt qu'une fois.

— Oui, mais de bien des manières, reprit le pape, qui désirait vivement avoir les honneurs d'une conversion ; et pourquoi s'exposer volontairement aux plus rigoureux supplices ?

— Souffrant ou mourant pour la cause de Dieu, j'en serai bien dédommagé.

— Assez, cria le colonel ; au knout, ce misérable.

Cette sentence fut aussitôt exécutée sans que le patient proférât la moindre plainte. Pendant cette sanglante fustigation, plusieurs autres habitants de la commune furent amenés devant la commission, qui n'en put rien obtenir : ils furent également livrés aux exécuteurs. Enfin, et pour abrégé ces incroyables horreurs que l'histoire n'a que trop bien attestées, tous les habitants de la commune, hommes, femmes et enfants, furent maltraités et déchirés à coups de fouet : on vit le pape lui-même, furieux et armé du knout, frapper jusqu'au sang ceux qu'il ne pouvait séduire par ses lâches discours : une centaine des principaux habitants de la paroisse furent enchaînés et conduits dans les prisons de la ville prochaine, qui ne purent les recevoir, parce qu'elles avaient été déjà remplies à la suite de semblables expéditions. Les prisonniers furent alors parqués sous des hau-

gars fétides, comme de vils animaux. Un peu plus tard, et après de nouvelles violences, ils furent remis en liberté, l'autorité n'ayant plus assez d'argent pour nourrir les innombrables victimes qu'elle entassait dans ses cachots.

Raphaël cependant avait dû reprendre sa périlleuse course à travers la Russie ; mais à mesure qu'il s'éloignait des provinces qui avaient été le théâtre de la dernière révolution, tout rentrait autour de lui dans le calme et dans le silence. Comme il était muni d'un passeport en règle, personne ne l'inquiétait, et chacun croyait voir en lui un pacifique voyageur, bien éloigné des téméraires projets dont il était animé. Mais plus il approchait du terme de sa course et moins il se défendait d'une foule de pressentiments qui assiégeaient sans cesse son esprit. D'après les nouvelles qu'il avait pu recueillir et d'après tous les calculs, Rosa et son père étaient déjà depuis deux ou trois mois dans cette lugubre Sibérie : Rosa, déjà brisée par un affreux supplice, avait encore à souffrir les dures fatigues de cet horrible voyage, et si elle avait miraculeusement résisté à tant de misères, avait-elle pu soutenir l'indigne et cruelle existence qui l'attendait au fond de ces régions désolées ? Elle qui avait toujours été prévenue, entourée, soutenue par tous ceux que lui attachaient ses vertus charmantes ; elle qui avait toujours mené une vie si douce, si tranquille et si respectée, jetée tout-à coup au milieu des événements les plus funestes, se voyait maintenant accablée par les privations et les souffrances, exposée aux grossiers traitements de la soldatesque, livrée peut-être à des travaux écrasants. O déchirante pensée ! Rosa vivait-elle encore ? Hélas ! il en pouvait douter, et Raphaël en venait à ce point d'appréhender la fin de sa course.

Il arriva à Tobolsk vers la fin du mois de mars, et malgré son extrême impatience de se livrer sans retard à la recherche de Rosa et du comte, il dut s'imposer une grande réserve pour ne pas éveiller les soupçons de la police russe. Il parut donc durant quelque temps ne s'occuper que d'opérations commerciales, tout en se préparant secrètement à sa grande entreprise.

Suite et fin à un prochain numéro.

ACADEMIE DES SCIENCES.

Pourquoi ne pas l'avouer franchement ? Pourquoi ne pas dire que depuis quelques jours notre conscience en bourrelée de remords en pensant que par notre fait peut-être quelques infortunés navigateurs seront devenus la proie des monstres marins ? Voilà longtemps que nous aurions dû parler du porte-amarre de M. Delvigne, appareil de sauvetage fort ingénieux et d'une admirable simplicité, qu'on ne saurait trop tôt faire connaître partout. Il n'est pas de rivage qui ne soit dans le cas de voir un navire échoué à quelque distance et battu par une mer furieuse qui interdit l'usage des canots, surtout lorsque l'on n'a pas de canots. On n'a trouvé d'autre moyen pour sauver l'équipage du navire que de lancer sur celui-ci, au moyen d'un mortier, une bombe qui entraîne avec elle une forte corde. Si la bombe arrive à son adresse on saisit la corde à bord, et au moyen de la communication qu'elle établit avec le rivage, les passagers peuvent atteindre terre, en se suspendant et rampant, pour ainsi dire, avec les mains le long de ce mobile, mais solide appui. La même manœuvre peut servir à transborder l'équipage d'un navire échoué jusqu'à un navire qui tient la pleine mer.

Mais ce moyen de sauvetage a divers graves inconvénients. D'abord, il faut atteindre le bâtiment naufragé, ce qui ne réussit pas toujours, à beaucoup près ; attendu, premièrement, les incertitudes ordinaires du tir, et puis parce que le grand développement de la corde donne au vent beaucoup de prise, ce qui occasionne d'assez grandes déviations. Or, quand le but n'est pas atteint, la bombe et la corde se perdent dans l'eau, et le coup est à recommencer. Si, au contraire, la bombe atteint son but, la chute d'un pareil météore et de la queue qui l'accompagne, au milieu d'une masse agglomérée sur le pont, a bien aussi des inconvénients que chacun imaginera sans peine. Enfin, ce qui est plus bizarre et plus fréquent encore, il arrive que la corde se brise, parce qu'elle ne peut se développer dans l'espace avec toute la vitesse de la bombe ; elle est comme tirée par deux forces contraires, dont l'une est son inertie, et l'autre l'impulsion de la poudre : cette double traction a pour effet de séparer ses éléments aux points de moindre résistance.

Le porte-amarre de M. Delvigne est exempt de tous ces inconvénients. C'est un projectile en bois, de la forme d'une fusée et creux à l'intérieur, qui renferme une bobine autour de laquelle est enroulée une corde assez mince. Cette bobine étant lancée par une bouche à feu, la corde se déroule d'elle-même sans résistance notable, et tandis que son premier bout est fixé à terre, l'enveloppe creuse en bois va porter l'autre extrémité sur le navire qui demande secours. La facilité avec laquelle cette cordelette se déroule écarte tout danger de rupture ; si le projectile tombe sur le navire, sa légèreté rend le choc tout à fait inoffensif ; et s'il n'y arrive pas tout à fait, comme il survient avec sa ficelle à quelle distance du bord, il est facile de le harponner et de le saisir. Enfin, l'action du vent est à peu près sans effet nuisible ;

attendu que la corde, lorsqu'elle est poussée par le vent, tire un peu contre la partie postérieure du projectile ; ce qui a pour effet de faire incliner vers le vent sa pointe antérieure, de là une déviation opposée à celle de la corde, qui produit une compensation à peu près exacte. Nous supposons qu'une fois le porte-amarre rendu à sa destination, la corde légère qu'il a apportée sert à faire venir du rivage un câble d'une solidité suffisante, au moyen duquel on établit le va-et-vient ordinaire.

Ce système n'est pas une pure conception sur laquelle on attendrait que l'expérience eût dit son mot. Le porte-amarre de M. Delvigne a été soumis, dans le port militaire de Lorient, à des essais qui ont parfaitement réussi. Avec une charge de 160 grammes de poudre dans un mortier de 15 centimètres, le porte-amarre, du poids de 15 livres, obtient une portée moyenne de 150 mètres ; une caronade de 30, avec demi-livre de poudre, a lancé à 385 mètres un porte-amarre de 10 kilogrammes. On a dû exécuter depuis, avec le mortier de 22 centimètres et les canons à la Paixhans, des essais au moyen desquels on espère atteindre 500 mètres.

Les naufrages à la côte, qui composent les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des naufrages, ont toujours lieu en deçà de cette dernière limite, et le plus souvent beaucoup en deçà. D'où il résulte que l'appareil de M. Delvigne est une invention précieuse qui recommandera son nom à la reconnaissance de l'humanité, autant peut-être que la fameuse carabine qui a déjà popularisé le nom de cet artiste. Le porte-amarre compensera les effets de la carabine. Nous ferons seulement à ce sujet une petite observation très naïve. Il nous semble que ce n'est pas de la terre au bâtiment qu'on doit envoyer le projectile, mais bien du bâtiment à la terre, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, on serait toujours sûr d'atteindre, non un point déterminé, mais un point quelconque du rivage, ce qui est toujours suffisant. En second lieu, en tirant deux, trois ou quatre projectiles, on atteindrait autant de points différents, ce qui revient à dire qu'on pourrait établir autant de cables et au-delà va-et-vient ; de sorte que le sauvetage s'opérerait avec trois ou quatre fois autant de vitesse et de sécurité. En troisième lieu, il est toujours possible d'avoir sur le navire une bouche à feu destinée à cette emploi, tandis qu'on n'a pas toujours à terre la possibilité de se procurer cet engin. Si l'échouage a lieu sur une côte déserte, il suffirait qu'une seule personne pût atteindre la terre pour établir la manœuvre entre la côte et le vaisseau.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 3 D'AOUT 1847.

ASSOCIATION DE LA REFORME.

Comme il est bon de tenir nos lecteurs au courant des affaires du pays, nous croyons devoir aujourd'hui leur dire un mot de l'ASSOCIATION DE LA RÉFORME. Cette Association vient d'être fondée à Québec. Le 25 juin, il y eut en cette dernière ville une Assemblée publique qui nomma un Comité de 130 membres "pour poser les bases d'une association de la Réforme et du Progrès et pour prendre en considération d'autres mesures d'intérêt public." Ce Comité s'est assemblé le 2 juillet "et s'est constitué, comme dit le Rapport de ce Comité, en une association sous le nom de "COMITÉ CONSTITUTIONNEL DE LA RÉFORME ET DU PROGRÈS." Outre son but général, ce comité a encore celui de promouvoir les intérêts du District de Québec en particulier. Toute personne présentée par deux autres faisant déjà partie du Comité et qui s'engagerait à se conformer aux règles intérieures déjà adoptées, pourra être admise comme membre sous certaines restrictions dictées par l'intérêt général et indiquées par les règlements. Les officiers de ce comité sont pour l'année courante :

| | |
|-------------------|---------------------------------|
| Président | L'HON. R. E. CARON, |
| Président-adjoint | JOS. LÉGARE FILS, ÉCUYER, |
| Vice-présidents | { D. Ross, |
| | { C. M. Desfay, |
| | { J. P. Rhéaume, |
| | { Dr. Robitaille, |
| | { Jul. Chouinard, |
| | { F. X. Hamel, Ste. Foye, écrs. |
| Trésorier | L'hon. Ls. Massue, |
| Sous-trésorier | P. Huot père, écuyer. |
| Sec. archiviste | N. Aubin, |
| Assistants | { T. Fournier, |
| | { L. Prévost, |
| Sec. correspt. | J. M. Hudon, |
| Assistants | { A. Hamondon, |
| | { J. B. A. Chartier, écuyer. |

La régie du Comité-Général est confiée à 50 membres qui forment

le Conseil d'Administration. Les MM. suivants le composent pour l'année courante.

« J. Maguire, V. Tétu, U. J. Tessier, N. F. Belleau, Aug. Soulard, S. Marchildon, Dr. Bardy, A. S. Matte, M. Tessier, E. Clinic, P. Gingras jr. O. Fiset, A. Giguère, A. Gauthier, Jean Bélanger, Ol. Vallières, G. H. Simard, Jacques Blais, P. Légaré, F. Lafleur, J. B. Bruneau, not. Chs. Dion, P. Fréchette, Eug. Blais, Dr. Séguin, René Pelchat, Jos. Préta-boire, Ol. Vallée, E. Thivierge, P. Gagnon père, Martin Pâquet, P. Gingras sr. Dr. Rousseau, F. X. Paradis, J. Rousseau, marchand, P. Tourangeau, Jean Bureau, Jos. Robitaille, Jos. Larose, Ol. Lépine, Z. Char-tré, L. Voyer, J. Pâquet, P. Gauvreau, Al. Dorval, J. B. Fréchette fils, Geo. Audette, A. Hamel, Flie Gingras, P. Huot fils. »

Le 29 juillet, le Comité a convoqué une assemblée générale des élec-teurs de la Cité et du Comté de Québec, a soumis ses précédés, les a fait approuver et a terminé son rapport comme suit :

« Le comité, avant de préparer son manifeste tel qu'il en était chargé, a cru devoir convoquer une assemblée générale des citoyens pour leur soumettre une série de résolutions qui lui serviraient de base, ainsi que sa propre organisation. Il ose espérer qu'une fois les premiers obsta-cles levés et que muni de l'appui de la grande majorité des électeurs du comté, il n'aura besoin que de quelques efforts, d'un peu de zèle de la part de ses membres, d'activité chez ses officiers pour faire établir partout dans la Province des comités de citoyens liés à la même cause et qui travailleront tous ensemble à l'objet que tout homme de bien doit désirer et promouvoir : des institutions fondées sur l'équité, dans l'intérêt du plus grand nombre et soumises au contrôle unique d'hommes librement élus par le peuple. »

Par ordre du comité,

N. AUBIN,

Secrétaire-archiviste.

Québec, 29 juillet 1847.

La 1^{re}. résolution porte qu'en recevant le gouvernement représen-tatif modelé sur la constitution britannique, nous recevions une preu-ve durable de l'intention de l'Angleterre de nous accorder les droits etc. des sujets Anglais, mais que jusqu'ici les principes et la pratique ont été mis de côté.

La 2^{de}., que le peuple Canadien a vu avec satisfaction le gouverne-ment responsable introduit en Canada ; que Sir Charles Bagot nous en a fait sentir les heureux effets, mais que depuis, par la politique in-ique et les efforts inexcusables, mais constants des administrations sub-séquentes, la gratitude des sujets loyaux s'est changée en amers re-grets.

La 3^e. résolution proposée par C. M. Defoy, écr., secondé par P. Huot, père, écr. est dans les termes qui suivent :

« Que bien que le pays ait lieu de déplore et de protester contre la marche suivie par les diverses administrations qui ont précédé l'in-troduction du gouvernement responsable ou constitutionnel, nous sommes disposés à attribuer leurs fautes autant aux défauts du systè-me lui-même qu'à leur mépris pour les droits du sujet. Mais que du-rant l'administration de feu lord Metcalfe et après les déclarations ré-itérées des cabinets coloniaux aussi bien que des autorités métropolitaines, que le gouvernement colonial devait être désormais conduit d'après les prin-cipes reconnus et mis en pratique dans la Chambre des Communes de la Gran-de-Bretagne, ce qui de fait isole le Souverain de toutes les luttes des partis, nous avons pu voir un gouverneur-général mépriser dédaigneusement un vote de confiance émis par une écrasante majorité des membres de l'assem-blée législative envers les ministres élus par le peuple, et persister à faire marcher pendant douze mois le gouvernement du pays en dépit de ce vote et sans un seul conseiller constitutionnel, abandonnant ainsi la position éle-vée que par analogie la constitution du pays lui fait occuper comme partie intégrale de la législature, pour descendre dans l'arène politique comme un simple partisan, lançant à ses adversaires politiques les accusations calomnieuses les plus graves, alors même qu'il employait la corruption et toutes les ressources du gouvernement pour procurer à la minorité une victoire honteuse contre la majorité. »

La 4^e. résolution est une approbation de la conduite des Ex-Ministres de 1843, et est ainsi construite :

« Que cette assemblée saisis avec empressement cette occasion de témoi-gner son approbation la plus entière de la résistance faite par l'administra-tion Lafontaine-Baldwin aux prétentions de politiques et inconstitutionnelles de lord Metcalfe et de ses partisans comme tendant à anéantir tous les avan-tages qui avaient été assurés au peuple par l'introduction du gouvernement responsable, et à rétablir le système d'irresponsabilité qui a si longtemps com-promis la paix et la prospérité de cette partie importante des possessions de Sa Majesté. »

La 5^e. résolution est une censure sur le gouvernement actuel ainsi con-çue :

« Que le ministère auquel sont maintenant confiées les destinées de cette province et que l'on a laissé gouverner le pays par une majorité d'un dans la Chambre d'Assemblée et dans le Conseil Législatif par la voix prépondé-rante de l'orateur, ministre lui-même, majorités dues toutes deux à l'exercice déshonorant du patronage de la couronne, ainsi qu'à une honteuse dilapidation des deniers du peuple, est dénué de toute influence politique, donnant au monde le spectacle dégradant d'un corps d'hommes conservant leurs char-ges publiques par le simple amour du gain et longtemps après avoir perdu l'estime même de leurs propres amis. »

La 6^e. résolution est une manifestation du dégoût qu'ont éprouvé les Ca-nadiens à la vue des tentatives que l'on faisait pour corrompre les représen-tants influents du Bas-Canada, tentatives qui d'ailleurs sont contraires à toute pratique suivie jusqu'à ce jour.

La 7^e. est une protestation de fidélité à la couronne Britannique, et une déclaration de l'intention d'user de tous les moyens légaux et constitutionnels pour obtenir l'établissement définitif d'un système administratif basé sur les déclarations et les promesses solennelles du gouvernement métropolitain de Sa Majesté, sur les résolutions proposées avec son consentement et adop-tées dans l'Assemblée Législative, ainsi que sur les usages et les précédents du Parlement Britannique. »

La 8^e. résolution porte qu'outre l'avancement politique de la Colonie, le Comité devra encore s'occuper de l'avancement particulier du District de Québec.

La 9^e. résolution considère l'Education comme indispensable et c'est un point que le Comité devra considérer soigneusement.

La 10^e. résolution est l'approbation de la conduite de l'opposition ; en voici le texte :

« Que cette assemblée n'a pas vu sans une vive admiration la conduite ferme, zélée et patriotique des membres de l'opposition des deux Chambres Législatives en général et surtout des représentants de la Cité et du Comté de Québec, durant la session parlementaire qui vient de finir ; elle saisit avec empressement cette occasion de leur en témoigner au nom du pays sa pro-fonde reconnaissance. L'indépendance, le désintéressement et le courage des représentants du peuple sont les seules garanties qu'aient les nations d'être bien gouvernées. C'est aussi au nom de ces titres qu'il a droit d'en exiger de semblables chez les personnes dont s'entoure le chef du gouverne-ment. »

La 11^e. résolution démontre que la représentation du pays est insuffisante et qu'elle devrait être augmentée, et ajoute que la Législature Provinciale ayant ce droit, le Comité devra prendre les mesures nécessaires pour obtenir une représentation plus nombreuse et plus en rapport avec la population des diverses parties du pays.

La 12^e. résolution consiste en remerciements au Président et au Secré-taire.

Telles sont les résolutions sur lesquelles le Comité doit baser son manifes-te. L'Assemblée était nombreuse et bien choisie, et a voulu ainsi encourager le commencement, le début d'une association qui promet d'envahir tout le pays, d'avoir des ramifications jusque dans les parties les plus éloignées et d'opérer partout le redressement des abus et le progrès en tous genres.

Le *Journal de Québec*, en parlant de l'Assemblée de l'Association de la Réforme, nous montre les citoyens ordinairement, éloignés de ces sortes de manifestations, venus en nombre témoigner par leur présence comme par leurs paroles que le peuple est unanime dans l'ancienne Capitale à se former en Association pour obtenir le renvoi des ministres actuels et la for-mation d'un gouvernement fort et bienfaisant :

« Nous nous sommes réjouis, dit-il, de voir figurer dans cette nombreuse assemblée, les citoyens dont les habitudes, trop paisibles peut-être, ont été depuis longtemps un obstacle à l'expression de leurs sentiments patriotiques et de leur mécontentement, en présence d'un ordre de choses qui ruine, qui ané-antit les plus belles institutions du pays. Quand le chef de l'exécutif verra les noms de ces respectables et paisibles citoyens figurer dans la foule de ceux qui souffrent et qui se plaignent ; quand il entendra leurs voix à travers les voix multiples du peuple qui demande justice ; quand, l'oreille appuyée sur la terre, il ressentira le choc des oscillations du volcan politique ; quand il entendra mugir le terrible élément qui menace à chaque instant de s'échapper de ses entrailles profondément lacérées ; puis quand il mettra tout cela en présen-ce de l'impuissance intellectuelle et numérique, dans la chambre, et de l'igno-rance méchanceté des hommes qui l'entourent, il devra se prendre à méd-iter sérieusement, et à saisir dans ses perceptions le présent et l'avenir, le passé ! . . . , les destinées américaines de la Grande-Bretagne, et sa pro-pre réputation auprès du tombeau des réputations de ses prédécesseurs. »

« Si la prérogative a quelque signification, elle doit s'exercer pour donner raison à l'opinion publique ; car elle serait absurde si on ne devait l'em-

plâyer que pour conférer le pouvoir à ceux qui ne le retiennent que par la corruption et qui ne sont pas adossés au pays. Tout ce que nous désirons pour ce dernier, c'est que l'on demande à l'urne électorale l'expression de sa volonté !"

DÉPÊCHE DE LORD GREY.

DOUANES, POSTES, TRAVAUX PUBLICS MIS A LA DISPOSITION DES COLONS.

Voilà que la Grande-Bretagne, comme l'a dit la *Gazette de Québec* et après elle le *Canadien*, la *Revue Canadienne* et d'autres journaux, la Grande-Bretagne se trouve dans une disposition toute favorable aux colonies. Voilà que ses largesses se font ressentir d'une manière bien remarquable. Les ministres anglais, d'après la dépêche reçue dans le mois de décembre, sont décidés à "ABANDONNER AUX COLONS L'ENTIER CONTROLE DES DOUANES, DES POSTES ET DES TRAVAUX PUBLICS." "En un mot, dit le *Canadien*, on nous achemine à une INDÉPENDANCE dont l'octroi plus ou moins rapproché dépendra des événements futurs." Tout ce que nous pourrions dire de cette dépêche ne pourrait certainement pas être dit plus clairement ni mieux que ne le fait le *Canadien*. Ainsi voici ses paroles :

"Lord Grey entre assez au long dans la première de ces questions et dit clairement que la Grande-Bretagne ayant été forcée par sa nouvelle politique commerciale, politique qu'il ne veut pas apprécier ni discuter, de priver nos produits de la protection dont ils avaient joui jusqu'ici, elle croit devoir de son côté lever tous les obstacles qui pourraient entraver notre propre commerce ou nuire en quelque façon à nos intérêts. Après avoir établi la position respective dans laquelle vont se trouver la mère-patrie, le ministre colonial conseille aux diverses provinces de s'entendre pour se placer sous un système unique de douanes sur le plan du *Zollverein* des Etats allemands, et d'en répartir ensuite entr'elles les revenus dans des proportions qui seraient établies d'avance. Pour arriver à ce résultat il demande que les législatures de chacune des provinces nomment des délégués munis de pleins pouvoirs et dont les décisions seraient lois, après avoir été soumises toutefois comme les autres mesures législatives à la sanction royale. Ces délégués se rendraient à Montréal où ils débattiraient cette question importante sous la direction du gouverneur-général lui-même qui devra les aider de ses conseils et de sa coopération.

"Il recommande ensuite de donner à ces mêmes délégués des attributions et des pouvoirs semblables pour régler la question des postes dont le gouvernement veut abandonner l'entier contrôle à cette espèce de congrès élu et autorisé par les législatures et qui, d'un commun accord, s'entendraient de la même manière pour l'exécution des travaux publics propres à faciliter les communications intérieures, comme le chemin de fer projeté entre l'Atlantique et les grands lacs, sur le territoire des provinces britanniques.

"Cette dépêche du ministre colonial fait entrer notre politique dans une phase toute nouvelle qui ne peut manquer d'amener les résultats les plus importants sous un délai peut-être fort court. L'Angleterre abandonnant à la fois ses deux plus puissants moyens d'action sur ses colonies, le contrôle de leurs revenus, celui de leurs communications intérieures, et le privilège d'exploiter uniquement leurs richesses commerciales, présente un spectacle qui doit intéresser les hommes d'état de toutes les nations et préoccuper surtout les colons eux-mêmes dont ce changement subit doit affecter l'avenir tout entier. Il appartient maintenant à la presse du pays de discuter sans acrimonie et avec la plus grande prudence les questions qui se présenteront bien prochainement et sur lesquelles il est urgent que l'esprit public soit parfaitement éclairé et préparé. Sous le nouvel état de choses que les changements projetés font pressentir et qu'ils amèneront sans aucun doute, la nature des institutions du Bas-Canada son climat, sa population si différente des autres provinces anglaises; placeront cette partie du pays surtout dans une position toute exceptionnelle. Le devoir de la presse du Bas-Canada sera donc de bien peser d'avance cette position et surtout de faire sentir au parti libéral qu'il lui faut par tous les moyens que l'énergie et la vigilance mettent à sa disposition, reconquérir cette prépondérance à laquelle il a des droits incontestables. Il faut que les hommes éminents de ce parti prennent toutes les mesures nécessaires pour avoir voix au chapitre lorsque se discuteront ces hautes questions qui peuvent exercer sur les destinées du pays l'influence la plus heureuse ou la plus funeste selon les moyens qu'ils auront de comprendre et de défendre les intérêts de ceux qui placent en eux leur confiance.

"Nous nous attacherons pour notre part à insister d'abord sur les moyens par lesquels le parti libéral devra reconquérir cette prépondérance qui lui est indispensable puis nous ajouterons humblement nos opinions à celles des hommes éclairés qui devront apporter avec empressement leurs lumières sur chacun des points importants que le gouvernement de la Grande-Bretagne vient de livrer à ses sujets, après les avoir pendant si longtemps conservés rigoureusement entre ses mains.

"A ce sujet, on ne saurait trop le répéter, il faut absolument que le pays sorte de l'apathie, dans laquelle l'ont plongé les luttes inégales qu'il a eues à soutenir à la fois contre l'oppression intérieure et contre l'oppression extérieure. Le moment est particulièrement favorable pour former et répandre

sur tout le pays une organisation forte et vigilante. L'assemblée de demain devra être nombreuse ou il faudra renoncer à cette unité d'action sans laquelle un parti ne peut être fort, et se soumettre dès à présent, aux conséquences les plus funestes mais dont nous n'aurons plus le droit de nous plaindre si, en présence d'un ennemi sans pitié mais actif, nous nous laissons dominer, enlacer avec indifférence. L'activité, l'énergie et l'unanimité, voilà les trois talismans qui seuls peuvent sauver le pays des mains ignobles et avides qui le gouvernent aujourd'hui et le poussent à sa ruine."

L'Assemblée dont il est question à la fin de cet article est celle de l'Association de la Réforme tenue le jeudi : avant de terminer nous ferons remarquer un point saillant de cette citation : "L'ACTIVITÉ, L'ÉNERGIE, et l'UNANIMITÉ" sont, selon le *Canadien*, ce qu'il faut à un peuple pour se soutenir. Nous ajouterons que quelque critique que soit la position d'un peuple, quelque déplorable que soit son état social, quelque petite que soit son influence, ce même peuple aidé de "ces trois talismans" ne pourra jamais succomber !

La *Gazette Officielle* de samedi contient entre autres nominations, les suivantes :

Charles Louis Napoléon Huot, Gentilhomme, pour être notaire dans le Bas-Canada.

Théophile Côté, Gentilhomme, pour être dit.

Rémi Cayer, Ecuier, pour être médecin dans dite.

Sur 109 bills qui sont devenus lois durant la dernière session, il s'en trouve 35 ou 36 qui regardent le Bas-Canada seul, 19 ou 20 qui sont d'un intérêt général aux deux provinces et 52 ou 54 pour le Haut-Canada seul.

Le temps continue d'être beau. Cependant au lieu du temps froid que nous avons eu la semaine dernière, nous avons actuellement un temps chaud et bien favorable aux travaux de la campagne. Partout la récolte a la plus belle apparence, et les journaux du Haut-Canada et des Etats-Unis nous donnent sur ce point les détails les plus satisfaisants.

SANTÉ DE LA VILLE.

La maladie a exercé moins de ravages ces jours derniers. La température a paru être meilleure pour les abris, car le nombre des décès a été d'un tiers de moins. Cependant il y a encore un grand nombre de malades, et pour peu que la chaleur redevienne de 90°, nous ne tarderons pas à revenir aux chiffres de 40 à 50 morts par jour. — Il vient d'être construit un bon nombre d'abris à la Pointe St. Charles où seront désormais les émigrés. C'est grâce à l'activité de M. Casgrain, commissaire des travaux publics, que ces édifices ont été élevés en si peu de temps. M. Casgrain, dont nous signalons ici la conduite active, reçoit de semblables éloges des journaux de Québec où ce Monsieur a fait construire des abris aussi bien qu'à la Grosse-Île et où il a tout vu de ses propres yeux.

L'Hôtel-Dieu de Montréal vient encore de perdre un de ses membres. La Sœur Marie Gertrude Poirrier, religieuse hospitalière est décédée samedi soir, à l'âge de 22 ans; elle n'avait passé en Religion que 2 ans et 4 mois.

Le *Kingston Argus* contient la nouvelle de la mort d'un prêtre catholique. C'est M. Patrick Neelan, qui est mort à 25 ans; des fièvres typhoïdes. La partie catholique de la population regrette d'autant plus ce pieux prêtre que ses aimables dispositions et sa piété fervente le faisaient plus remarquer. C'est un homme de talents distingués, d'un zèle infatigable et d'une charité qui l'a fait se sacrifier pour son prochain.

La *Gazette de Montréal* du 30, en parlant de l'opposition parlementaire, dit "qu'il faut lui rendre la justice de reconnaître qu'elle ne s'est pas montrée factieuse, et n'a entravé la marche du gouvernement par aucune mesure inconstitutionnelle." Si ce n'est pas autre chose, c'est au moins un aveu qu'il est bon pour l'opposition de mettre sur ses registres.

Nous avons reçu la liste des prix décernés aux élèves du collège de Nicolet; nous la publierons dans le prochain numéro.

Nous terminons dans la feuille d'aujourd'hui la cinquième lettre de *William Cobbett* et l'article si intéressant sur le Souverain-Pontife Pie IX. Dans notre numéro de vendredi, nous donnerons la suite de "Daniel O'Connell" par M. Jules Gondou, et la fin du "Knout," dont la suite se trouve dans cette feuille.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

M. Hurlon, Chanoine et Vicaire-Général est indisposé à l'Hospice St. Joseph. MM. Charbonnel, McMahon, Bienvenu et Prévost sont en parfaite convalescence, mais nous regrettons d'avoir à dire que M. Picard n'éprouve pas de mieux.

Le R. P. Anderson, de l'ordre de St. Dominique, est arrivé à Montréal vendredi dernier. Il appartient à la Communauté de cet ordre établie à Cincinnati.

MM. Lahaie et Thibodier, prêtres de l'Institut des Clercs de St. Viateur, établi à St. Louis (Missouri), sont arrivés à Montréal. Ils viennent visiter le Canada et en particulier l'établissement du Village d'Industrie qui est sous la direction des Clercs de leur Institut.

LES ON-DITS D'AUJOURD'HUI.

Le lieutenant-colonel Taché va être nommé adjudant-général. M. Ermatinger, magistrat de police, lui succède dans la place de député-adjudant-général et M. Narcisse Amiot remplacerait M. Ermatinger.

Pour M. D. B. Papineau, il cesserait d'être commissaire des terres, serait appelé au conseil législatif et laisserait vacante la représentation du comté de l'Ottawa où M. McCord se présenterait et serait nommé solliciteur-général pour le Bas-Canada.

M. Turcotte, continue la rumeur, deviendrait juge de police à Québec à la place de M. McCord.

Enfin, M. DeBleury serait juge de circuit en remplacement de M. Badgley. Ce sont des bruits, qui reviennent si souvent, qu'on finira par les croire.

La semaine dernière, il a été inhumé 461 personnes à Montréal.

MEXIQUE.

Les nouvelles du Mexique depuis vendredi ne sont d'aucun intérêt. On suppose le général Scott à Rio Frio, attendant la réponse du cabinet mexicain. Les journaux de New-York de vendredi rapportent que les offres des Etats-Unis ont été rejetées par les Mexicains. C'est, dit-on, le bateau à vapeur *Galveston* qui a apporté cette nouvelle. Comme on le voit, ce sont des on-dits et rien autre chose. Toutefois si tel est le cas, le général Scott doit être en marche pour la capitale.

— On lit dans le *Canadien* :

“ Nous apprenons avec beaucoup de plaisir qu'il est question parmi les personnes influentes d'offrir à l'orateur distingué dont Québec s'honore, un dîner public comme marque de la reconnaissance et de l'estime de ses concitoyens. Nous espérons que cette heureuse idée sera suivie par un comité qui organisera promptement cette démonstration.”

— Nous lisons dans le *Philadelphia Saturday Courier* : “ Une amnistie au Dr. Robert Nelson, le patriote Canadien, est annoncée par les journaux anglais.”

Nous ne savons sur quel journal a paru cette nouvelle, mais nous ne voyons rien qui empêche à présent le Dr. Robert Nelson de rentrer en Canada. Combien de gens seraient bien aises en ces temps de maladie de voir rentrer le grand médecin !
Revue Canadienne.

Bénédiction des cloches de l'église de St. Roch.— On se rappellera que c'est demain l'après-midi qu'a lieu la bénédiction des trois cloches de l'église de St. Roch. Il paraît que le son de ces cloches est magnifique et ressemble d'une manière frappante à celui des cloches de la cathédrale.

Voici les noms des cloches et ceux des parrains et des marraines.

Grosse cloche, Marie-Anne-Judith, — parrain, F. X. Paradis, écuyer ; marraine, madame Joseph Tourangeau.

Moyenne cloche, Marie-Joséphine-Delphine, — parrain, T. C. Lee, écuyer ; marraine, Mlle. Bruneau, fille de M. le juge Bruneau.

Petite cloche, Catherine-Caroline-Elizabeth, — parrain, M. Gaspard Garneau ; marraine, madame Nesbitt.
Journal de Québec.

— L'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes compte actuellement 520 établissements, 2,830 classes, 4,376 frères, 779 novices dans les noviciats, 222,487 élèves.
Idem.



Le Washington, steamer parti de Southampton le 15 est arrivé le 30 à New-York. La farine avait eu une hausse de 3 schelins. Le typhus sévissait à Liverpool. Les dernières dates de Londres sont du 14.

AVIS.

UN INSTITUTEUR serait prêt à prendre une situation. S'adresser à l'Evêché de Montréal. — 9 juillet.

Le Soussigné NE FAIT PAS COLPORTER des Ornaments dans les campagnes.

ORNEMENTS D'ÉGLISES.

VIS-À-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL

CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE,

AGENTS DE J. C. ROBILLARD

DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Église à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Établissement.

Au bon-vouloir et à l'encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour.

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL.

L'Acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets où les progrès de la Dorure et de l'Argenture surtout en IMITATIONS mettent en défi les plus habiles connaisseurs.

Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité. Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et

TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUTE FAITES.

— AUSSI —

CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs

“ DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc, brochées tout en or.

“ “ (couleurs assorties) “ en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES

EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants.

“ Damas brochés en or et couleurs.

“ “ (assortis de couleurs) brochures riches, ordinaires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES.

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOILES ET VOILES DE BENEDICTION.

Les Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches.

Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES A ORNEMENTS.

Drap d'or à brochures très riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux.)

Moire d'or à reflets riches et brillants.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'ÉGLISE.

Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet

d'Osenseoirs

Ciboires

Encenseoirs

Burettes etc.

N. B. MM. les Curés qui désiraient faire venir des objets d'importation express (et pour leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur et les adresser à

J. C. ROBILLARD, No. 54, Cedar St.

BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITE ET DU DISTRICT

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts, qui seront faits le et après le premier Janvier courant.

Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président le vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHNS COLLINS,
Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargnes de la
Cité et du District, No. 46 grande rue
St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hotel.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

Les MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

La poste pour passer les lignes des Etats-Unis coûte 8 schelins 8 deniers pour l'année

| | | |
|--|-----|------|
| Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, | 2s. | 6d. |
| Chaque insertion subséquente, | | 7½d. |
| Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, | 3s. | 4d. |
| Chaque insertion subséquente, | | 10d. |
| Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, | | 4d. |
| Chaque insertion subséquente, | | 1d. |

JOS. RIVET & J. CHAPLEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.